



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'AIDE A LA PRODUCTION

Année de récolte : 2023 (Campagne 2023/2024)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM - Prénoms ou Raison sociale :

N° SIREN :

Date de naissance :

N°SIRET : indiquer tous les numéros de SIRET des différents établissements produisant les cannes à sucre pour lesquelles l'aide est demandée :

Centre d'enquête :

Centre(s) de livraison :

N°PACAGE :

N° PLANTEUR :

ADRESSE DU DOMICILE OU SIEGE SOCIAL DE L'EXPLOITATION

Si adresse erronée, précisez ci-dessous la nouvelle adresse :

N° Téléphone :

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR ET DE CHACUN DES ASSOCIES

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- La quantité de cannes Saines Loyales et Marchandes pour laquelle l'aide à la production est demandée correspondra à celle indiquée sur le bordereau récapitulatif établi en fin de campagne et transmis à la DAAF par les industries sucrières.
- Je m'engage à fournir et à conserver (durant au moins 5 ans) tout document ou justificatif demandé, à permettre et faciliter l'accès à mon exploitation ainsi que toutes les vérifications nécessaires, aux autorités nationales et communautaires compétentes chargées des contrôles.
- J'autorise les industriels à communiquer à la DAAF l'ensemble des informations concernant mes tonnages livrés pour la campagne concernée.
- Je suis informé(e) que la quantité de cannes pour laquelle l'aide est demandée reste de ma responsabilité, notamment en cas de contrôle.
- Je suis informé(e) qu'en cas de fraude, de fausse déclaration ou de double déclaration, de négligence grave, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide à la production, telles que signalées dans l'arrêté préfectoral n° 1787 du 07 septembre 2022 et je m'engage à les respecter.

Fait à, le/...../2023

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.